Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de topographie swisstopo

Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.36 Dossier traité par: Monika Boss **Wabern, le 2 juillet 2024** 

## MO-Express nº 2024 / 07

Consultation de l'instruction «Principes de saisie de la couverture du sol et des objets divers» Délai jusqu'au 11 août 2024

Mesdames, Messieurs,

C'est en lien avec la révision partielle, resp. totale, des bases légales (OMO¹ et OMO-DDPS²) et avec l'introduction du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 que diverses prescriptions doivent être remaniées ou nouvellement créées. Dans ce cadre, nous vous convions par ce courrier à prendre part à la consultation portant sur l'instruction «Principes de saisie de la couverture du sol et des objets divers».

L'instruction a été discutée en amont avec la Commission technique (CoTec)<sup>3</sup> de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC).

Vous trouvez le projet de la nouvelle instruction sous <u>www.cadastre-manual.admin.ch</u> > Guide Mensuration officielle > Aspects juridiques & publications MO > <u>MO-Express</u>.

Votre prise de position doit nous être communiquée via l'enquête FindMind. Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques et propositions de modifications par écrit, pour le 11 août 2024 au plus tard, par voie numérique, en répondant à l'enquête se trouvant à l'adresse https://findmind.ch/c/principes de saisie.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Composition de la CoTec Fierz Bernard, Amt für Raumentwicklung des Kantons Zürich Frapolli Claudio, Ufficio del catasto e dei riordini fondiari del Cantone Ticino Grütter Christian, Bundesamt für Landestopografie swisstopo Reimann Patrick, Amt für Geoinformation des Kantons Basel-Landschaft Spicher Florian, Service de la géomatique et du registre foncier du Canton de Neuchâtel



Office fédéral de topographie swisstopo Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern Tél. +41 58 469 01 11, Fax +41 58 469 04 59 mensuration@swisstopo.ch www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), RS 211.432.2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS), RS 211.432.21

Pour tout renseignement complémentaire, vous voudrez bien vous mettre en rapport avec Monika Boss, cheffe de projet Mensuration officielle (<a href="mailto:monika.boss@swisstopo.ch">monika.boss@swisstopo.ch</a>). Nous vous remercions dès à présent de votre soutien.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales Office fédéral de topographie Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev. Responsable de domaine Christoph Käser Responsable de processus mensuration officielle et du cadastre RDPPF